

Idées pour...

Mettre de l'ordre dans la fiscalité

Un état des lieux empreint de complexité

Les prélèvements obligatoires français (44,7 % du PIB en 2015) sont supérieurs à ceux de nos voisins européens. Cela se vérifie pour toutes les assiettes d'imposition et plus spécialement les revenus du travail et le capital. Notre système fiscal se distingue aussi par sa complexité, avec une profusion de niches, une certaine instabilité et une grande hétérogénéité de l'imposition des revenus de l'épargne selon leur origine. Sur le marché unique européen, les divergences d'assiettes et de taux d'imposition sur les sociétés incitent les multinationales à l'optimisation. Il en résulte une concurrence fiscale débridée. La France ne sera jamais un paradis fiscal, mais des solutions existent pour rendre notre système plus lisible et plus efficace.

Gagner en lisibilité...

Des objectifs déterminés pour chaque prélèvement

- **Clarifier le financement de la protection sociale** en distinguant les prestations qui assurent des revenus de remplacement proportionnels aux revenus d'activité, financées par des cotisations sociales (retraites, indemnités chômage, indemnités journalières), et les prestations attribuées aux citoyens selon leurs besoins, financées par l'impôt (minima sociaux, prestations familiales, assurance santé). Le volume important des prélèvements en France tient notamment à l'importance du système public de retraites. Il doit être plus clairement identifié comme un revenu différé et proportionnel aux revenus passés.
- **Renforcer la fiscalité sur les émissions de gaz à effet de serre**, de façon progressive pour ne pas pénaliser la compétitivité, mais de manière crédible pour créer de bonnes incitations en termes d'innovation à long terme. Poursuivre le mouvement engagé sur l'énergie.
- **Limiter l'importance des impôts sur la production**, notamment en supprimant ceux à faible rendement. En moyenne, une entreprise française supporte une cinquantaine de prélèvements sur des assiettes variées (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, masse salariale, foncier, etc.), contre une dizaine en moyenne pour les entreprises de l'Union européenne, cette moyenne est d'une dizaine.
- **Éliminer les distorsions fiscales lors de la transmission des entreprises**. La préférence actuelle pour les descendants ne se justifie pas du point de vue de la dynamique entrepreneuriale.

Prévenir les dommages de la concurrence fiscale...

Une harmonisation européenne nécessaire

- **Chercher une solution coopérative pour l'impôt sur les sociétés (IS).** Soutenir le projet européen d'harmonisation et de consolidation des assiettes de l'IS en veillant à ne pas créer de nouvelles sources d'optimisation (localisation des établissements permanents par exemple). Proposer alternativement une modification de la directive sur les intérêts et redevances pour étendre les possibilités d'imposition à la source, tout en coordonnant les conventions bilatérales avec les pays tiers.
- **Créer un prélèvement unique sur l'activité financière** en fusionnant toutes les taxes nationales spécifiques sur les banques de la zone euro. Affecter dans un premier temps ces sommes au fonds de résolution unique, puis en faire la première brique d'un budget de la zone euro.
- **Enclencher une concertation européenne sur l'imposition des hauts revenus.** Pour préserver l'équité, les ménages mobiles les plus qualifiés ne doivent pas pouvoir échapper à l'impôt.

Réveiller l'argent qui dort...

Une fiscalité plus neutre sur les produits d'épargne

- **Éliminer les biais fiscaux en faveur de certains produits d'épargne,** notamment l'assurance-vie en fonds euros et le livret A. Ces produits sont souvent utilisés pour épargner à long terme, mais leur liquidité et leur sécurité ne permettent pas de tirer profit de cet horizon de placement.
- **Limiter les avantages fiscaux sur l'immobilier** en actualisant les valeurs locatives pour remettre la taxe foncière en ligne avec la valeur effective des propriétés.
- **Lever les freins aux investissements risqués** en simplifiant l'accès et en clarifiant la fiscalité relative aux investisseurs étrangers dans les fonds de capital-risque. Inciter les entrepreneurs et les *business angels* à réinvestir leurs plus-values dans l'écosystème d'innovation via un dispositif de report de la fiscalité plus large que celui récemment mis en place (compte « PME Innovation » adopté en LFR 2016).

Pour en savoir plus

© 2016 Yoann Kavege, ESAAT



Énergie et compétitivité, Dominique Bureau, Lionel Fontagné et Philippe Martin, *Note du CAE*, n° 6, mai 2013.

Fiscalité des revenus du capital, Patrick Artus, Antoine Bozio et Cecilia García-Peñalosa, *Note du CAE*, n° 9, septembre 2013.

Renforcer l'harmonisation fiscale en Europe, Agnès Bénassy-Quéré, Alain Trannoy et Guntram Wolff, *Note du CAE*, n° 14, juillet 2014.

Faire prospérer les PME, membres du CAE, *Note du CAE*, n° 25, octobre 2015.

Gouverner la protection sociale : transparence et efficacité, Antoine Bozio et Brigitte Dormont, *Note du CAE*, n° 28, janvier 2016.

Renforcer le capital-risque français, Marie Ekeland, Augustin Landier et Jean Tirole, *Note du CAE*, n° 33, juillet 2016.

Tirer le meilleur du marché unique européen, Vincent Aussilloux, Agnès Bénassy-Quéré, Clemens Fuest et Guntram Wolff, *Note du CAE*, n° 38, février 2017.



**conseil d'analyse
économique**

113 rue de Grenelle 75007 PARIS

Contact
Christine Carl
01 42 75 77 47
christine.carl@cae-eco.fr